

LES AIDES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

pour les employeurs privés

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Pour les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge !

Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés
du 1er janvier au 31 décembre 2023

Pour les contrats signés jusqu'au 31/12/2022
[retrouvez l'information ici](#)

Aide exceptionnelle à la signature du contrat

Accessible aux
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés
sous conditions

Pour la préparation d'un
diplôme du niveau CAP au
niveau Master



6 000 € d'aide

quel que
soit l'âge de
l'apprenti

S'ajoute à cette aide, la réduction
générale des cotisations patronales.

Les aides de l'Agefiph

Cumulables avec les aides de l'État

1 000 € pour un contrat de 6 mois

1 500 € pour un contrat de 12 mois

2 000 € pour un contrat de 18 mois

2 500 € pour un contrat de 24 mois

3 000 € pour un contrat de 30 mois

3 500 € pour un contrat de 36 mois

4 000 € pour un CDI.

* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission Cap emploi
au 02.51.37.65.18

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien

20 impasse NEWTON,
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.37.65.18 - capemploi@capemploi85.com



Retrouvez nous sur
www.capemploi-85.com

